



Gouvernance & Structures

Sociétés du CAC40 Féminisation des Conseils d'Administration ou de Surveillance Situation prévisible à fin juin 2018

Gouvernance & Structures par cette note propose aux lecteurs des informations approfondies quant à la situation prévisible à fin juin 2018 de la féminisation des Conseils d'Administration ou de Surveillance des Sociétés du CAC40 et des profils de leurs administratrices.

Ces informations ont été rassemblées par la lecture des documents de référence 2017 et des ordres du jour des Assemblées Générales tenues avant fin juin 2018. Les procès-verbaux de ces dernières, non nécessairement disponibles pour la préparation de ce rapport, diffèrent tout à fait exceptionnellement des ordres du jour quant aux nominations d'administrateurs.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS GLOBALES

De fin juin 2017 à fin 2018, on constate une stabilité avec des constations favorables, par exemple plus de 80 % des conseils ont plus de 4 postes tenus par des femmes et un accroissement du nombre des femmes nommées dans les Comités ou à leur Présidence.

Il convient de bien noter que cette situation favorable, explicitée ci-dessous, concerne le CAC40, à savoir les 40 plus grandes capitalisations faisant partie du compartiment A d'Euronext Paris et que l'on ne peut extrapoler cette situation aux sociétés des compartiments B et C pour lesquelles à la fin 2017 Gouvernance et Structures avait alerté sur la nécessité pour ces sociétés de poursuivre leurs efforts.

Voir [la vidéo](#) et [le rapport commenté oralement](#).

Les recommandations marquantes sont :

- Les sociétés étrangères du CAC40 se doivent de combler leur retard
- Afin de pouvoir nommer des Présidentes de Directoire et Directrices Générales, les entreprises doivent poursuivre la constitution volontaire en leur sein même de viviers de femmes à haut potentiel destinées à devenir des dirigeantes opérationnelles.
- Vu l'internationalisation de l'activité des sociétés, les femmes de nationalités (ou ayant une vraie expérience des pays) hors Europe et Amérique du Nord pourraient être plus nombreuses,
- Une fois par an, tous les Conseils devraient, comme la Loi l'exige, délibérer sur le rapport annuel d'égalité professionnelle femmes / hommes

OBSERVATIONS DÉTAILLÉES

La structure de la « Corporate Gouvernance » des sociétés du CAC40

Les Conseils ont une gouvernance :

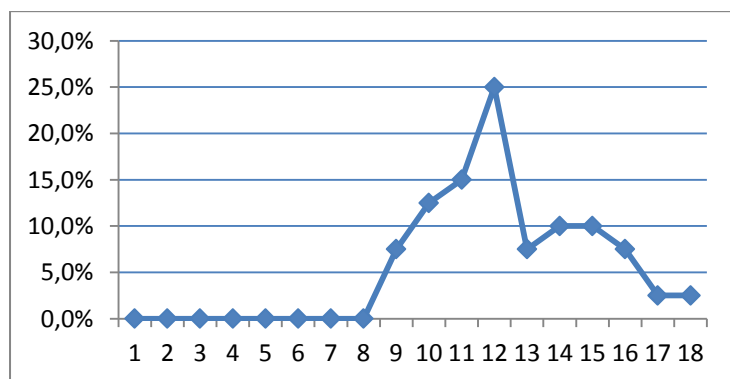
- Pour 55 % « moniste » avec PDG
- Pour 45 % « duale » dont
 - 12,5 % de sociétés avec un Président de Conseil de surveillance et un de Directoire et
 - 32,5% avec un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général.

Pas d'évolution vers plus de Présidentes ou Directrices Générales

Pas de femme PDG, une seule femme Présidente du Conseil non PDG et une seule Directrice Générale. D'après G & S, le peu de femmes occupant des hauts postes exécutifs s'explique du fait que, leur mode de recrutement, en général interne, nécessite la longue constitution volontaire aux niveaux inférieurs d'un grand vivier de femmes qualifiées. Ce recrutement est tout à fait différent de celui des recrutements d'administratrices le plus souvent en France externe à l'entreprise.

Nombre de postes d'administrateurs (hors représentants des salariés non actionnaires).

Le nombre de postes a légèrement diminué de 515 à 501 de juin 2017 à Juin 2018.



La courbe ci-dessus montre la distribution en % du nombre (de 9 à 18) d'administrateurs.

Dispersion autour de la moyenne (12,5 postes) et une pointe à 12 administrateurs. La dispersion à partir de 14 postes est due à quelques grands Conseils, en particulier ceux de sociétés contrôlées partiellement par l'Etat.

Par ailleurs dans 80 % des conseils, plus de quatre postes sont occupés par une femme. Evolution très favorable puisque le nombre de 3 est considéré par les experts comme le chiffre minimum pour que la présence de femmes influe vraiment sur les décisions.

Nombre de postes féminisés / nombre de femmes personnes physiques

Le nombre de postes féminisés est stable, passé de 217 à 213.

Le nombre de femmes personnes physiques est de 175, en légère diminution par rapport à fin juin 2017 du fait de 17 départs pour 12 arrivées. Ce chiffre de 175 est moins élevé que le nombre de postes féminisés de 213 du fait des cumuls.

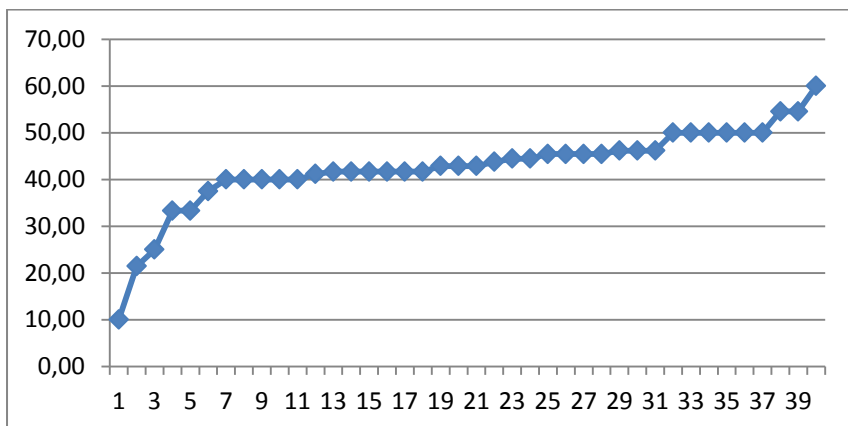
Au sein même du seul CAC40, 20 % de femmes cumulent 2 postes et 11% 3 postes ou plus.

Des administratrices au sein du CAC40 occupent d'autres postes d'administratrices au sein du reste du compartiment A d'Euronext Paris et dans des conseils de sociétés à l'étranger. Celles du CAC 40 cumulant au moins trois postes sont souvent interviewées par les médias, la lecture de ces interviews peut à tort induire l'idée que les femmes sont « cumulardes ».

L'indicateur classique de la féminisation des Conseils : le ratio (%) d'administratrices sur le total d'administrateurs

Le ratio moyen est similaire à celui de fin juin 2017 : **42,5 %** .

Mais sa distribution, très voisine de celle de fin juin 2017 est plus parlante.



Seules 6 sociétés étrangères n'atteignent pas encore les 40 % de la Loi. Ces sociétés devraient féminiser onze postes pour respecter la Loi française, saisir ainsi l'opportunité d'améliorer la composition de leur conseil et leur image de marque.

Influence de l'activité des sociétés sur le ratio.

Vu le petit nombre de sociétés concernées, il n'est pas possible de faire des statistiques valables selon le domaine d'activité des sociétés ou le type de clientèle (B to B ou B to C).

La présence d'administratrices dans les Comités a augmenté

Sachant qu'une femme, personne physique, peut occuper plusieurs postes dans des comités, 53 postes de Présidente d'un Comité sont occupés par des femmes et 225 postes de membre d'un comité.

Délibération du Conseil sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Seulement 57,5 % des sociétés indiquent dans leur document de référence que le Conseil, comme l'exige la Loi, a bien délibéré sur cette politique dont sur l'égalité femmes/hommes

Liens des administratrices avec la société

Les administratrices indépendantes dominent largement (77 %), puis à un niveau considérablement plus faible (7%) les représentantes d'organismes tiers (souvent des représentantes de l'Etat), suivent des personnes liées à la famille, les directrices opérationnelles ou les représentantes des salariés actionnaires.

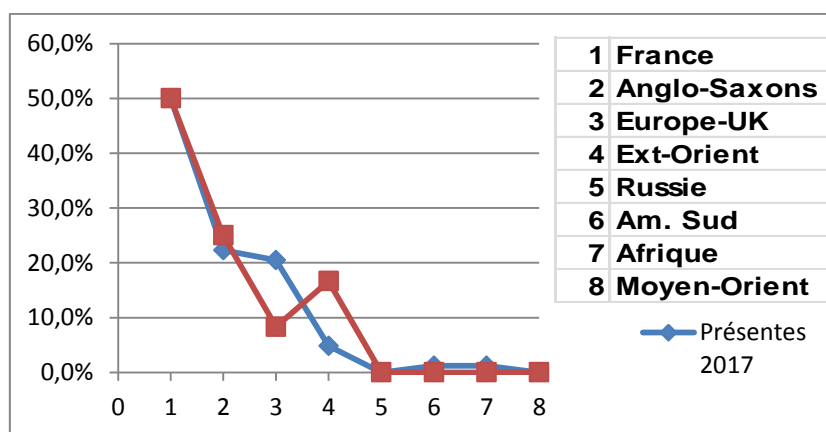
Profils généraux des administratrices

Les administratrices ayant eu une expérience opérationnelle (45,7 %) dominant. Il faut noter qu'elles ont pu être formées (exemple : ingénieures) et/ou occuper dans leur vie professionnelle antérieure des postes relevant des profils indiqués ci-après. Cette remarque est utile pour éviter de penser que la diversité des profils des femmes membres de Conseil est très faible.

Elles sont suivies par les financières /conseil (29,2 %), puis nettement derrière, par celles ayant formation et/ou expérience scientifique/technique (9,7%) et enfin par les juristes (6,7 %). Les autres profils sont très peu représentés RH/RSE (3,9 %), Communication et Commercial (2,2 %).

On note parmi les nouvelles administratrices un % plus élevé de profils scientifiques / techniques et en communication; mais aucun profil RH/RSE, Commercial ou Juriste

Nationalités



La moitié des administratrices sont de nationalité étrangère, dont les Anglo-Saxonnes (23,7%), suivies de celles Européenne hors UK (20,5%).

Parmi les nouvelles administratrices moins d'européennes hors UK.

L'activité des sociétés, existante ou à venir, est ou sera forte avec l'Extrême-Orient. Le nombre d'administratrices de nationalités de ces pays est relativement trop faible. Seulement deux nouvelles administratrices avec une telle nationalité de cette région.

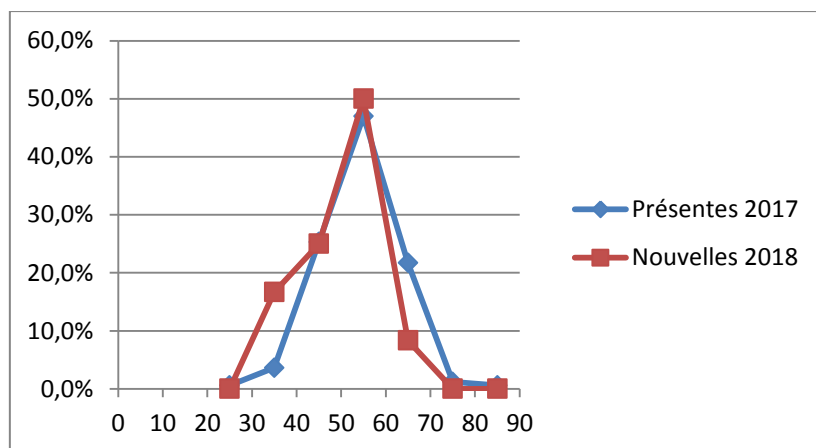
Administratrices ayant fait un passage par un organisme d'Etat

32 administratrices, soit 19,5 % des administratrices, déjà en poste en juin 2017 ont fait un passage par un organisme d'Etat mais tel est le cas pour seule des nouvelles en juin 2018

Ages

Les constatations correspondent au bon sens.

L'âge moyen des administratrices déjà en poste en juin 2017 est de 55 ans, et l'âge moyen des nouvelles de 50 ans



La courbe des âges par tranches de dix ans (noté par l'âge moyen de la tranche) est assez reserré pour le CAC40. On distingue nettement que les nouvelles sont plus nombreuses dans la tranche de 30 à 40 ans et moins nombreuses dans la tranche 60 à 70 ans.

Pour tout renseignement sur cette note

Guy Le Péchon
CEO Partner
[Gouvernance & Structures](#)
2 allée des Troènes
92330 SCEAUX
France
Profil [LinkedIn](#)
guy.le-pechon@m4x.org
+33 06 16 31 07 15